ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)
Comité de direction
1083 Mézières

**Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)
au Conseil intercommunal**

N° 01 / 2024 du 24 avril 2024

Demande de crédit de CHF 240'000.- pour la pose de capteurs photovoltaïques au Collège du Raffort.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF 240'000.- pour financer la pose de capteurs solaires photovoltaïques au Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières.

2. Préambule

Le Comité de direction souhaite aujourd'hui équiper ce bâtiment de capteurs solaires photovoltaïques. Une telle démarche s'inscrit dans les stratégies fédérales et cantonales en matière d'énergie. Ce projet va dans le sens des objectifs fixés par la Confédération en matière climatique et de neutralité carbone.

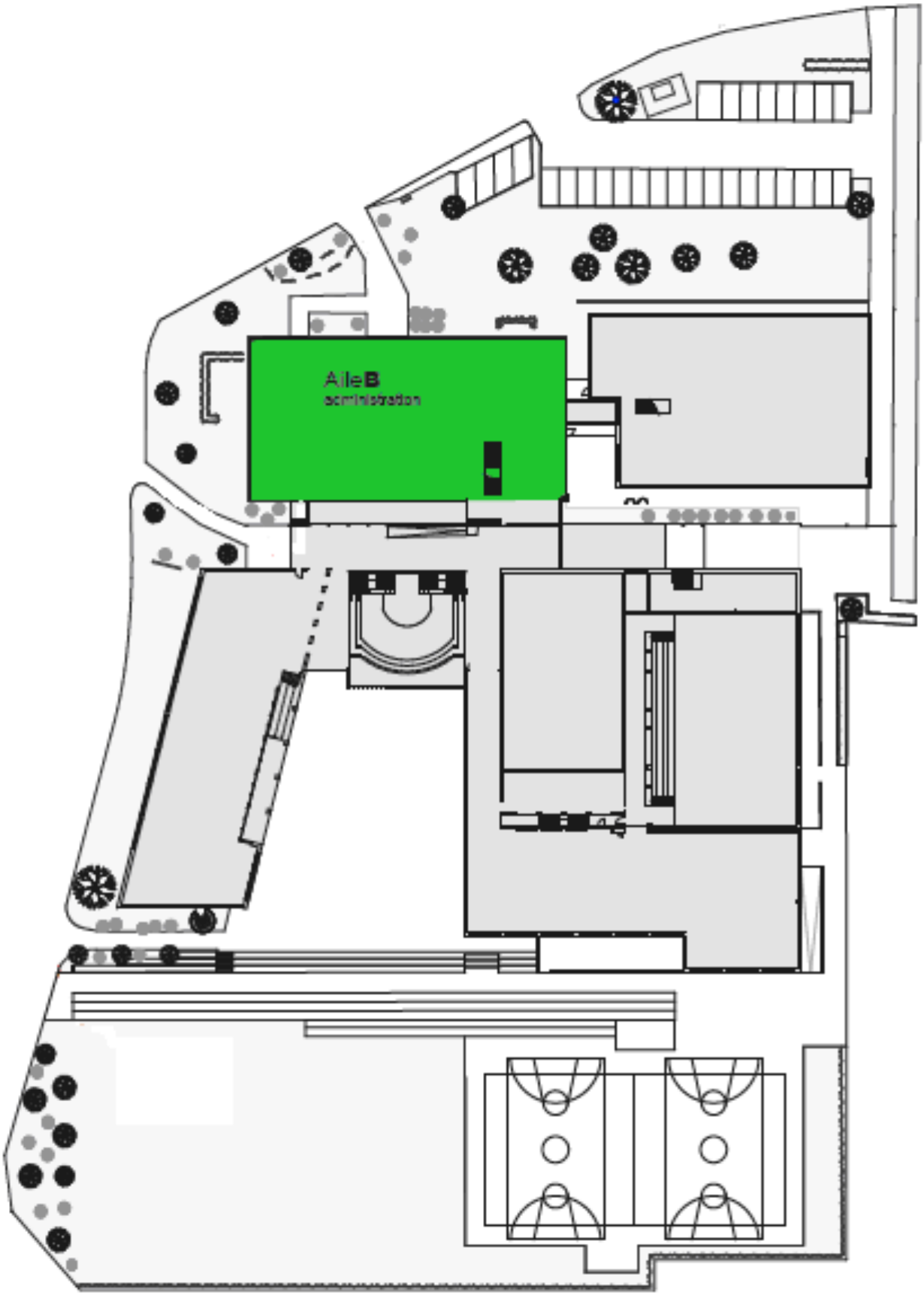
Le but poursuivi par cette installation est l'amélioration de notre autonomie en matière d'alimentation en énergie. Elle mettra l'ASIJ à l'abri des fluctuations de prix, pour ce qui est de l'énergie produite. Cette production sera en premier lieu autoconsommée et le reste sera réinjecté dans le réseau.

L'efficience des installations photovoltaïques n'est plus à prouver et nous disposons dans la région de nombreuses entreprises capables de réaliser ces travaux.

3. Descriptif du projet

La toiture du Collège du Raffort choisie pour ce projet est la toiture Aile B, administration. Une étude a été demandée auprès du bureau Normal Office Sàrl sis à Fribourg afin de confirmer l'état de la toiture ainsi que la statique du bâtiment.
Cette étude ayant été positive, plusieurs offres de réalisation ont été demandées à des entreprises locales.
Actuellement, la consommation électrique annuelle totale du site du Raffort est d'environ 184'000 kWh.
L'introduction générale dans le bâtiment est largement dimensionnée pour cette installation, ce qui ne nécessite pas de changement et convient en l'état à la réinjection dans le réseau.
Le choix s'est porté sur une pose de capteurs photovoltaïques ajoutés sur la toiture en tôle de type Kalzip à joints debout, fixés sur des profilés en aluminium, ce qui garantit une bonne ventilation des capteurs. Le toit, en bon état, est ainsi très peu impacté.
Les onduleurs seront posés dans les locaux techniques proches de l'introduction électrique. Les câbles reliant ceux-ci au champ de capteurs passeront dans un conduit le long de la façade pour un rendu esthétique.
La production annuelle estimée du champ d'environ 560 m^2 est de 145'920 kWh/an pour une puissance de crête de 137'510 kWc *(kilo Watt-crête)* installée.
L'autoconsommation attendue selon la simulation de l'offre est d'environ 51% avec le solde réinjecté dans le réseau au tarif de 18.6 cts/kWh (prix actuel selon Romande Energie, avec garantie d'origine).
Selon les données estimatives et simulations faites à titre indicatives et sans garantie de la part des fournisseurs, le retour sur investissement se situe entre neuf et dix ans en tenant compte des coûts actuels de l'énergie électrique. Plus le taux d'autoconsommation est élevé, plus l'amortissement de l'installation sera rapide.




Aile B
administration

4. Coûts

Sur la base des devis rentrés, les coûts estimatifs des travaux pour la pose de capteurs photovoltaïques sur un toit en tôle sont les suivants :

1. Travaux de menuiserie (modification de la porte)	Fr.	580.00
2. Travaux électriques (partie AC et cellule de comptage)	Fr.	31'992.20
3. Travaux fourniture et pose des panneaux photovoltaïques (partie DC, onduleur)	Fr.	164'814.10
4. Divers et imprévus (env. 10 %) + arrondi	Fr.	23'173.70
5. TVA 8,1%	Fr.	19'440.00
Montant total des travaux prévus (TTC)	**Fr.**	**240'000.00**

==========

5. Crédit

5.1 Financement

Le financement des travaux de CHF 240'000.- se fera par la trésorerie courante.

Il est attendu une subvention sous forme de rétribution unique (RU) via Pronovo d'environ CHF 43'127.55

5.2 Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans, pour la première fois l'année suivant la fin des travaux, soit sur l'exercice comptable 2025. Cette durée correspond aux nouvelles directives de MCH2 entrées en vigueur le 1er janvier 2024.

Cet investissement est conforme au plafond d'endettement voté par le Conseil intercommunal d'un montant de CHF 65'000'000.-

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- Vu le préavis N° 01/2024 du Comité de direction du 27 mars 2024 ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. **D'autoriser le Comité de direction à entreprendre la pose de capteurs photovoltaïques au Collège du Raffort.**

2. **De financer ce montant par la trésorerie courante.**

Au nom du Comité de direction

Christophe Balissat
Président

Fabienne Blanc
Secrétaire

Préavis adopté par le Comité de direction le 24 avril 2024
Délégués responsables : Yves Boand et Michel Godat